



négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- **AUTORISE** l'envoi au **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de la programmation de travaux joint no 1 à la présente et de tous les autres documents exigés par le *Ministère* en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du *ministre des Affaires municipales et de l'Habitation* en date du 21 juin 2019;
- **S'ENGAGE** à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;
- **S'ENGAGE** à informer le **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)** de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- **ATTESTE** que la programmation de travaux no 1 jointe au présent rapport de recommandation, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION...**  
**2021-02-043**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour que la séance soit levée à 18 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*(S) Richard Perreault*

---

**MAIRE**

*(S) Patrick St-Amour*

---

**GREFFIER**